



Oradour-sur-Vayres, le 11 juin 2024

87150 Oradour sur Vayres  
Tèl : 05 55 78 23 97

**Compte rendu réunion du 6 juin – 18h30**  
**Chéronnac**

|   |
|---|
| Nombre de délégués<br>en exercice : 19<br>Présents : 12<br>Excusés : 3<br>Votants : 13<br>Quorum : 10 |
|---|

- ***Attribution lot 1 Champsac – réseaux fuyards prog 2024***

Comme précisé lors du précédent conseil, des précisions ont été demandés aux entreprises pour le lot 1, bourg de Champsac. Les nouvelles offres ont été réceptionnées le 20 mars. Trois offres ont été retenues. Suite à l'analyse de ces offres selon les critères du marché, la meilleure note a été attribuée au groupement Pradeau TP/ CMC TP. Le conseil syndical, après en avoir délibéré décide de retenir les entreprises suivantes :

**Lot 1** : Pradeau TP – le mas des Landes – 87170 Isle / Co-traitant CMCTP – ZA Bois du Breuil – 87310 Saint Laurent sur Gorre pour un montant total de **267 436 € HT**

- ***Adhésion à Actes***

M. le Président informe le conseil syndical sur la loi de finance 2024 qui impacte les collectivités au niveau du budget. Celle-ci impose la mise en place du CFU (compte financier unique) qui se substitue au CA et CG, au plus tard en 2026. Certains pré-requis sont nécessaire : transmettre les documents budgétaires au comptable sous format dématérialisé et utiliser la plateforme Actes mis à disposition par la DGCL. Ce dernier pré-requis impose de souscrire un abonnement auprès d'un opérateur de télétransmission agréé. Le président expose le devis de JVS (opérateur actuel de la collectivité pour la gestion comptable). Le conseil syndical, après en avoir délibéré décide de valider l'opérateur JVS pour un montant total de 678 € TTC.

- ***Assurance statutaire CDG 87***

M Le Président rappelle au conseil syndical, la souscription d'un contrat d'assurance groupe statutaire via un groupement de commande du CDG 87 en 2021. Celui-ci prend fin au 31/12/2024. Une nouvelle consultation est lancée par le CDG 87. Et une proposition sera envoyée aux collectivités courant le mois d'octobre 2024.

- ***Demande de subvention – Appel à projet Agence de l’Eau Adour Garonne***

M le Président fait par au conseil syndical du lancement d’un appel à projet de l’Agence Adour Garonne pour renouveler des canalisations fuyardes sur le territoire. La date limite de candidature est fixée au 28 juin 2024. La subvention pouvant être attribuée sera de 30% maximum. Cet appel à projet nécessite de faire réaliser une étude diagnostic sur le réseau du syndicat. Celle-ci est réalisée par le bureau d’études VRRD eau pour un montant de 6 780 € HT. Le bureau d’études présentera son rendu le 14 juin.

- ***Achat de terrain la Martinie – la Haute Barrière***

M le président fait par au conseil qu’il y aurait lieu d’agrandir les périmètres des stations de la Martinie (Champagnac la Rivière) et de la Haute Barrière (Champsac). A la station de la Martinie, il serait nécessaire d’installer un filtre à neutralite, pour cela il y aurait lieu d’acheter une bande de terrain supplémentaire d’environ 60 m<sup>2</sup>. A la station de la Haute Barrière, il serait nécessaire d’envisager la création d’une bêche de stockage supplémentaire. Pour ce faire, une bande de terrain d’environ 150 m<sup>2</sup> devrait être acquise par le syndicat. Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide de fixer le prix d’achat à 30 cts d’euros par m<sup>2</sup> et de faire appel au Cabinet de géomètre Vincent situé à St Junien.

- ***Acte rectificatif la Richardie – Vayres***

M. le Président fait part au conseil syndical de la nécessité d’établir un acte rectificatif sur le captage de la Richardie. Suite au jugement d’expropriation établi en octobre 2012, un document d’arpentage a été réalisé par le cabinet de géomètres expert Brisset Veyrier en 2015, signé par toutes les parties concernées. M le président rappelle également que cette expropriation a fait l’objet d’une indemnisation auprès des époux Bulan et du GAEC de Masselieu pour un montant total de 30 079,30 euros. Après en avoir délibéré, le conseil syndical autorise le président à signer cet acte rectificatif. Le rendez vous est fixé au 19 juin 2024.

Questions :

- la rédaction de l’acte est-il payant pour le syndicat : pas de réponse apportée au 11/06/2024
- fournir le plan cité dans l’acte → transmis le 7/06 et conforme au plan détenu au syndicat
- erreurs dans l’acte (gratuité et faute d’orthographe) → demande de modification à faire avant la signature

- ***Travaux en cours et à venir***

- Cise TP en cours sur le renouvellement à Champagnac, lieu dit Clos Bourru
- Pradeau TP → début prévu la deuxième semaine de juillet aux Salles Lavauguyon
- CMC TP → début prévu la deuxième semaine de juillet à Oradour sur Vayres
- Recherche en eau Cussac → chemin accès à la parcelle à faire réaliser par une entreprise. En attente d’un accord écrit du Maire
- Filtre CAG Vayres en fonctionnement depuis Avril – nécessité de prévoir un accès au dessus du filtre pour l’entretien (remplacement du charbon), en attente validation SAUR de la solution proposée

- RAD 2023 : rendement annoncé de 81,3%. 25 casses recensées en 2024 dont 30% de casse par tiers (entreprises ou particulier). Ce qui atteste d'un réseau en bonne santé.